

Annexes au Cerfa n°14734*03

**SCI Le Pré des Doves
Boulevard Louis Armand
53940 SAINT-BERTHEVIN**

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART. R122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

PROJET DE CREATION D'UNE STRUCTURE COMMERCIALE

SCI Le Pré des Doves
40, rue de la Bretèche
53940 SAINT-BERTHEVIN

Site :
BIOCOOP
Boulevard Louis Armand
53940 SAINT-BERTHEVIN

Contact : M. Gustave BREGER, Gérant

AFFAIRE N° 2104-02 v2.0

Date d'édition du rapport : 10/05/2022

AUTEURS : Emilie EHRET ; Email : emilie.ehret@socotec.com ; Tél. : 02.43.28.16.52

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - Agence Atlantique

167, rue de Beaugé – CS 51413 – 72014 LE MANS Cedex 2

Tél : (+33)2 43 28 16 52

LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Cartographie du zonage de prélocalisation des zones humides

Annexe 8 : Carte de localisation des aires d'alimentation des captages AEP

Annexe 9 : Schéma de principe des modalités de gestion des eaux pluviales

Annexe 10 : Déplacements et trafics liés au projet

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent dossier



ANNEXE 1

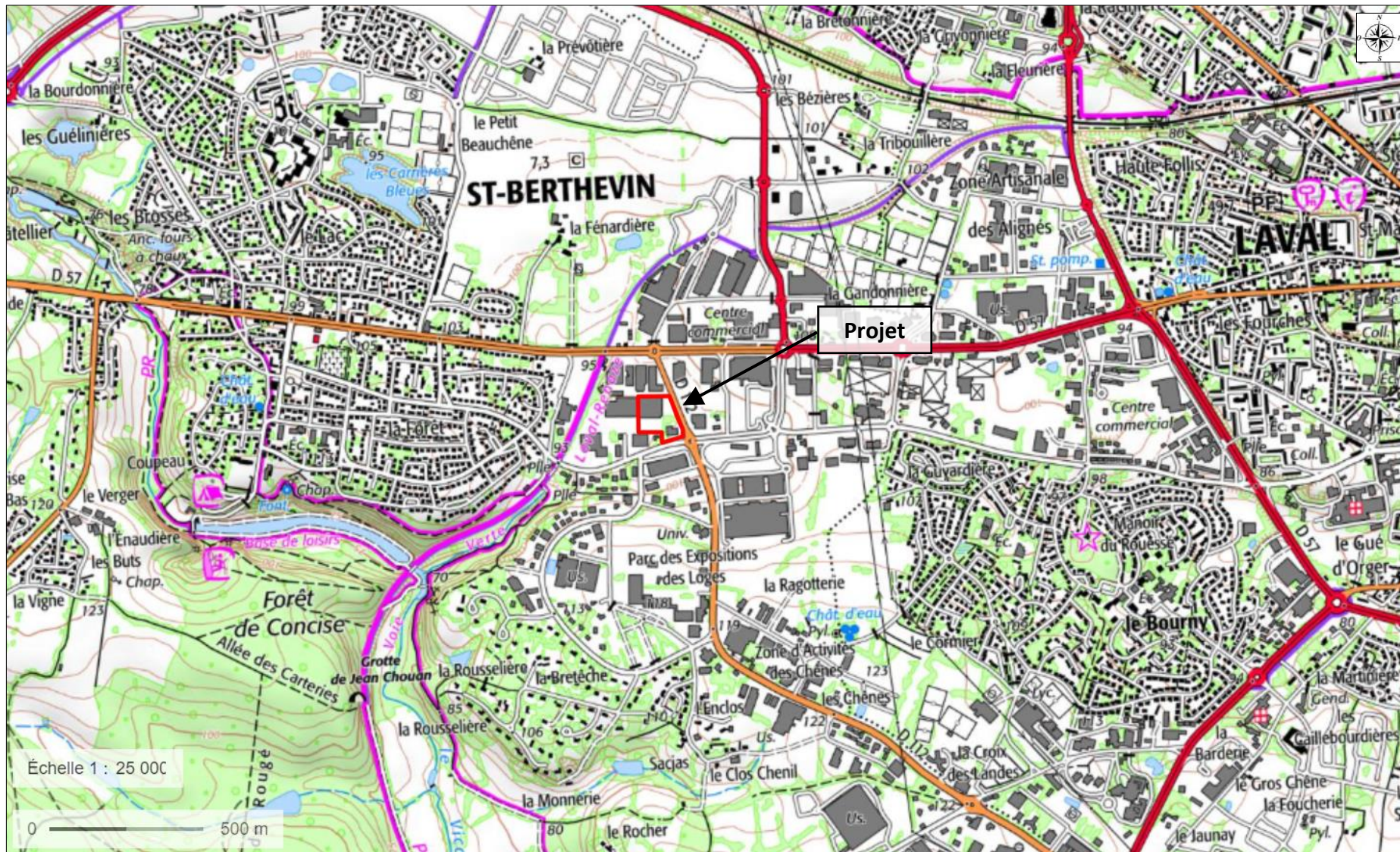
Informations nominatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE



ANNEXE 2

Plans de situation au 1/25 000 sur fond IGN





ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords

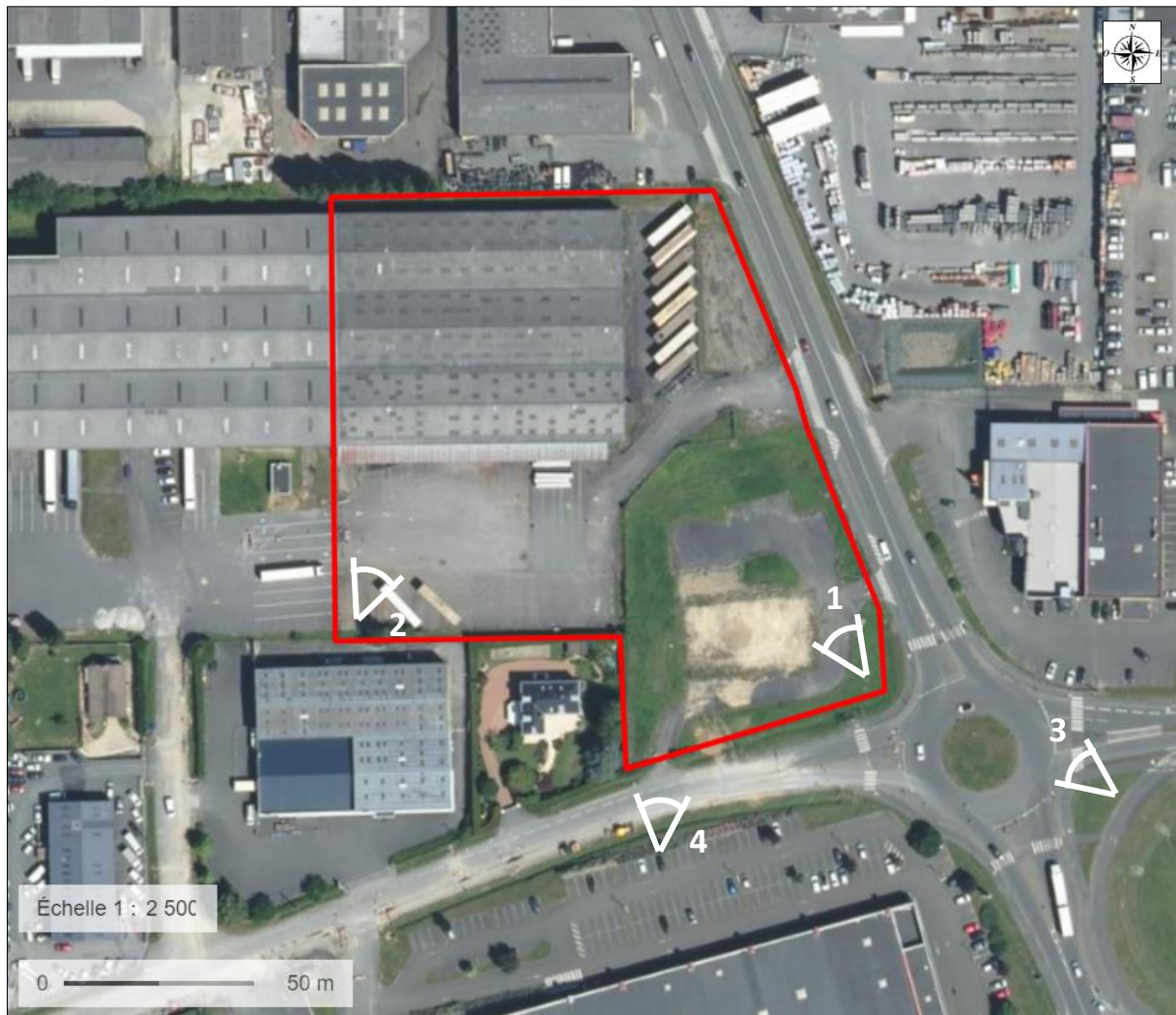
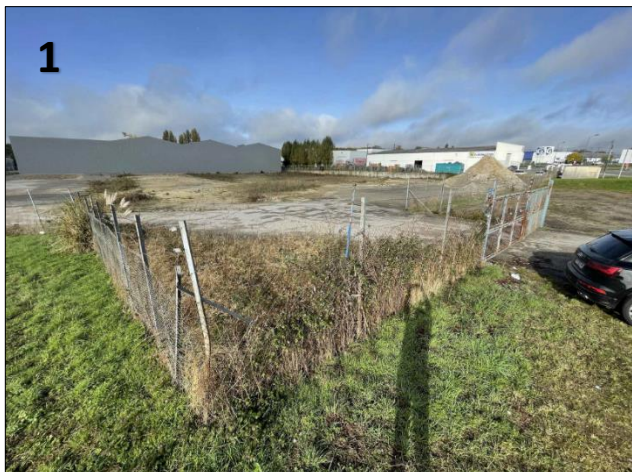


Figure 1 : Localisation des prises de vues





ANNEXE 4

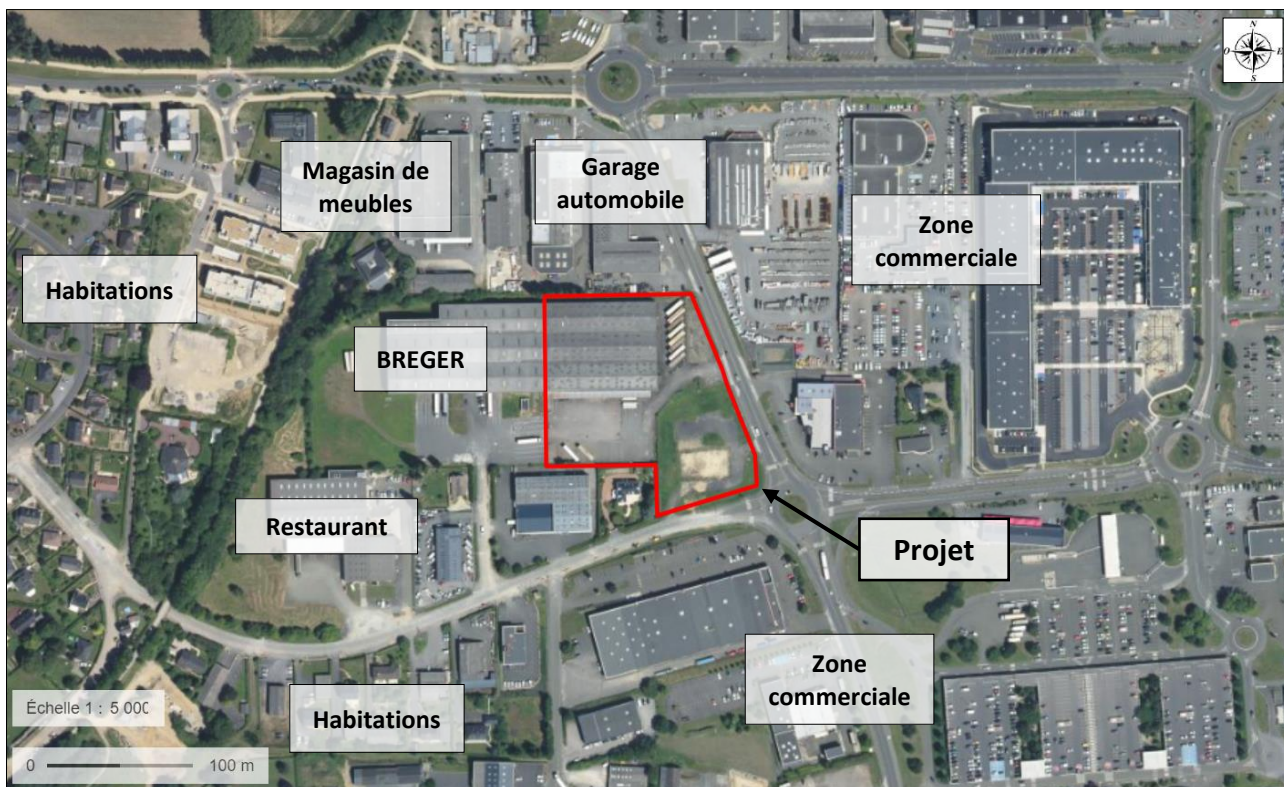
Plan du projet





ANNEXE 5

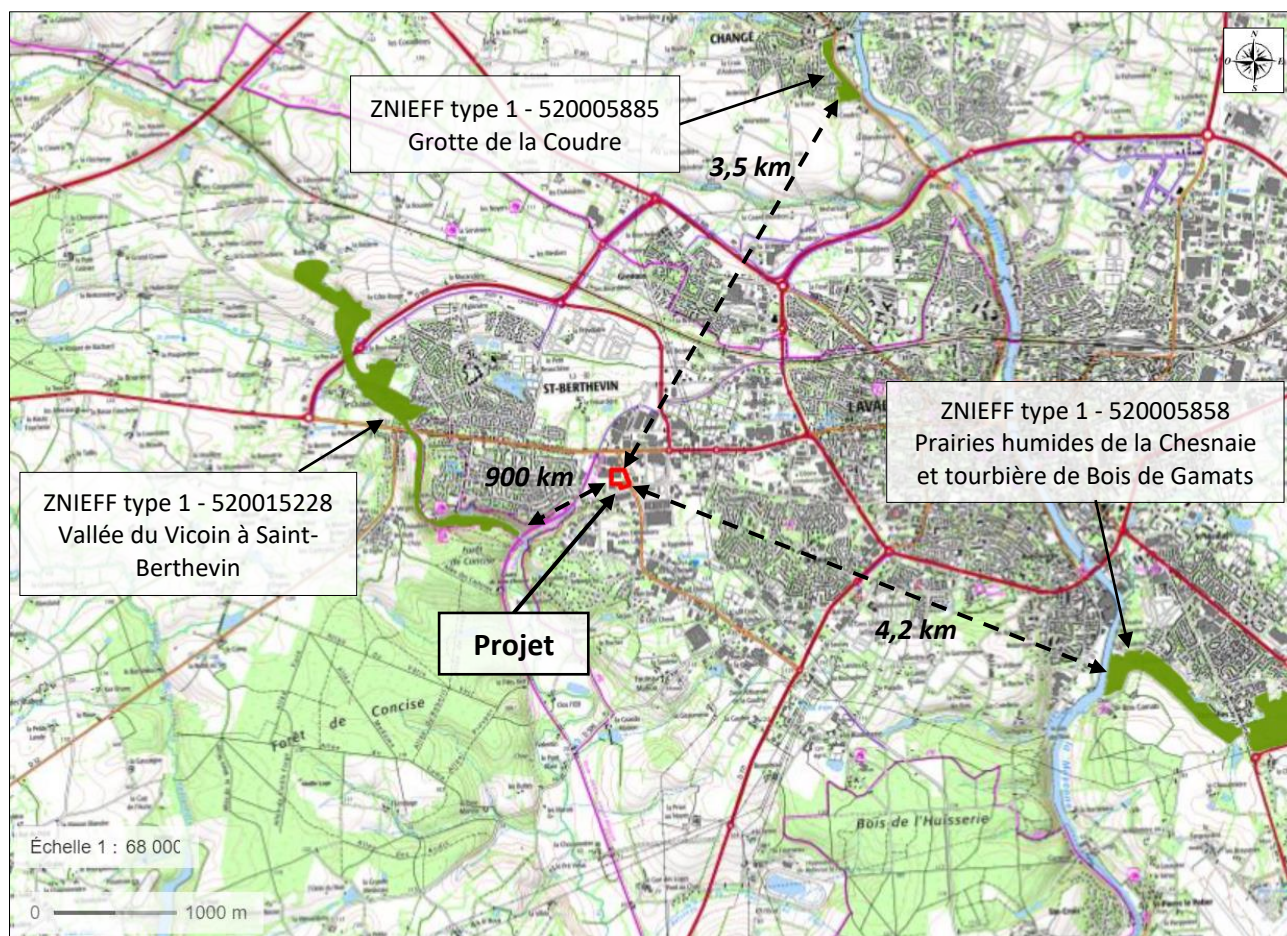
Localisation du projet sur fond de vue aérienne





ANNEXE 6

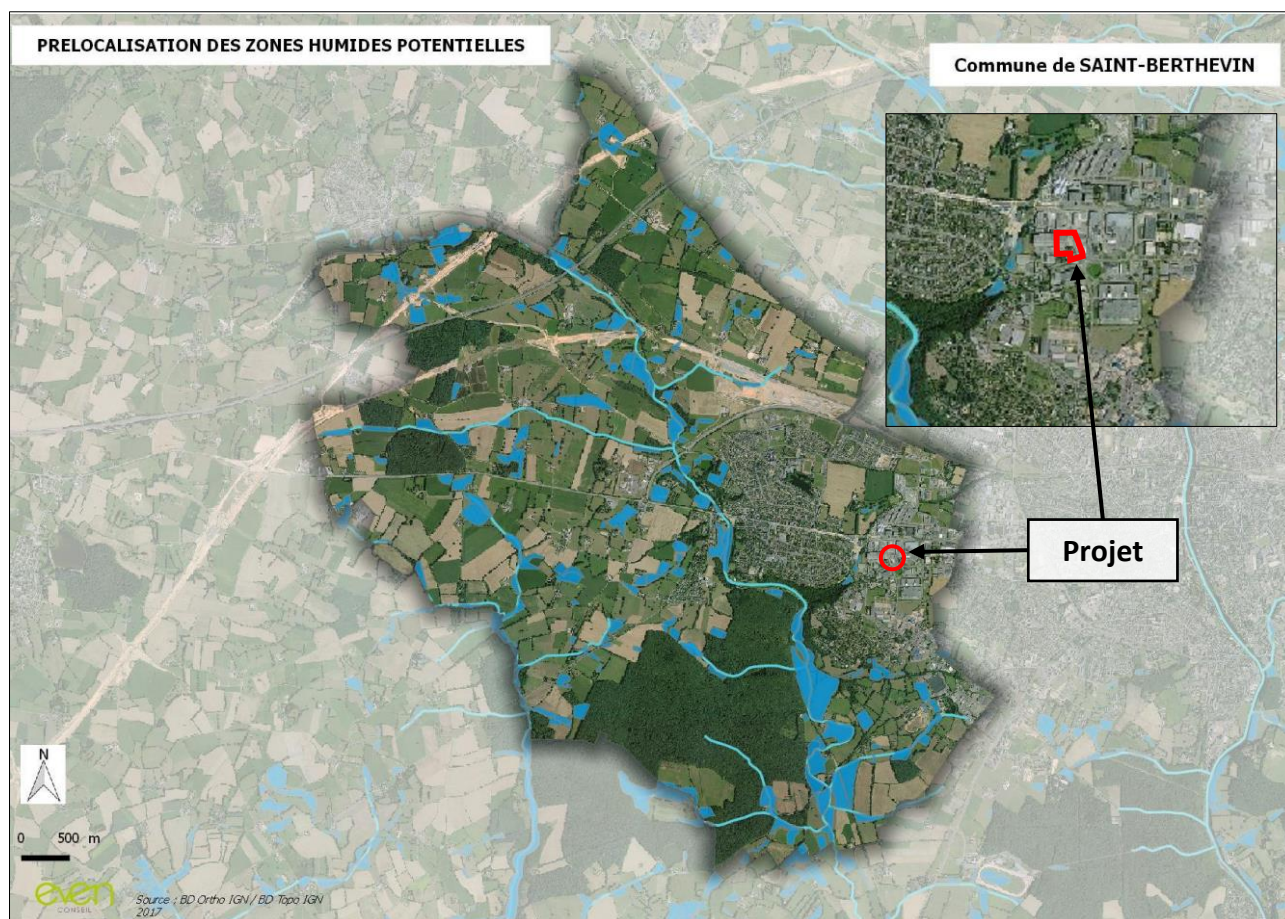
Carte de localisation des zones d'intérêts écologiques





ANNEXE 7

Cartographie du zonage de prélocalisation des zones humides



Dans le cadre de l'élaboration du PLUi Laval Agglo, un rapport de synthèse relatif à l'inventaire des zones humides de l'agglomération a été réalisé (septembre 2018).

A la suite des investigations effectuées, des cartes de pré-localisation des zones humides par commune ont été réalisées. La carte de pré-localisation de la commune de Saint-Berthevin présentée ci-dessus met en évidence l'absence de zones humides au droit du projet.

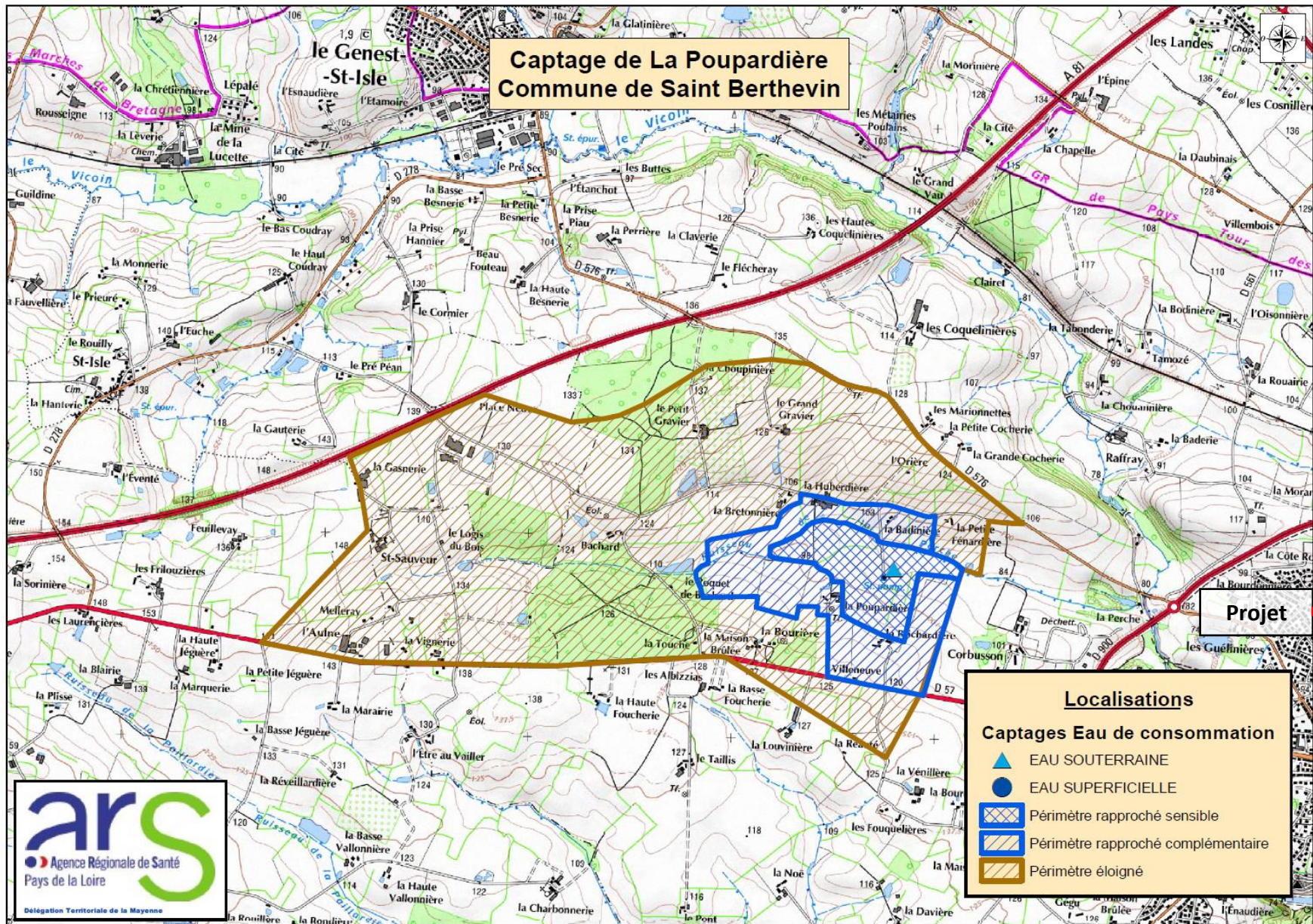
Ceci a été confirmé lors de la réalisation du dossier loi sur l'eau, pour lequel aucune zone humide n'a été identifiée sur site.

A noter que le site sera déminéralisé dans le cadre du projet (notamment au droit des anciens bâtiments qui ont été démolis), ce qui permettra d'augmenter la surface des espaces verts.



ANNEXE 8

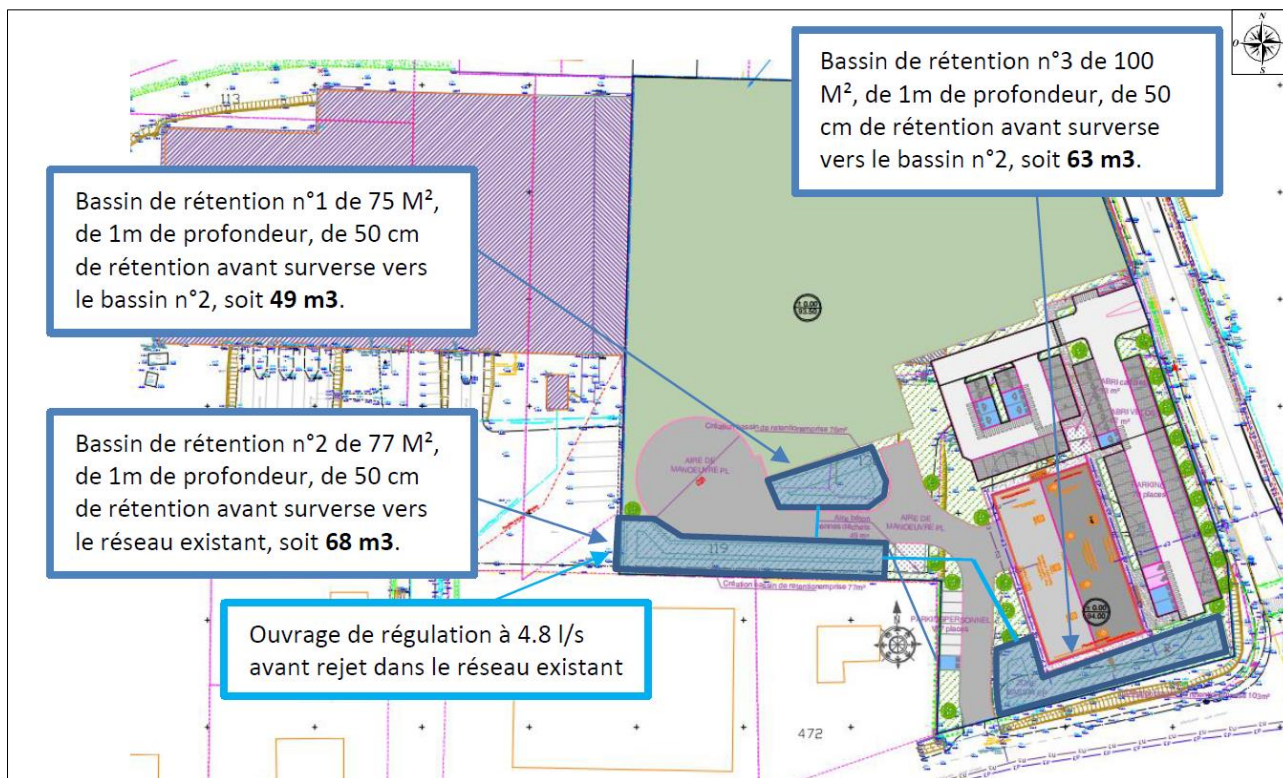
Carte de localisation des aires d'alimentation des captages AEP





ANNEXE 9

Schéma de principe des modalités de gestion des eaux pluviales



Le volume de rétention nécessaire pour collecter l'ensemble des eaux de ruissellement du site est de 180 m³. En raison de la présence de niveaux d'eaux existant lors des sondages et de la lithologie du sol existant non favorable à l'infiltration des eaux sur site, ce critère n'a pas été retenu dans le dimensionnement du bassin.

Les bassins créés seront donc des ouvrages de stockage des eaux pluviales. Une surverse sera raccordée au réseau existant boulevard Louis Armand, dans le cadre d'une pluie dépassant le cadre d'une occurrence décennale (hypothèse retenue pour le dimensionnement).



ANNEXE 10

Déplacements et trafics liés au projet

Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, des clients et plus occasionnellement, par les livraisons et les interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance.

Les estimations pour un magasin de type BIOCOOP sont de 3 à 4 livraisons par semaine, donc 3 à 4 poids lourds et d'environ 250 véhicules légers par jour correspondant au trafic de la clientèle et des quelques employés.

Le trafic lié au futur bâtiment commercial s'inscrira donc dans le trafic actuel de la zone commerciale :

- Environ 15 000 véhicules par jour (poids lourds et véhicules légers confondus) sur la RD 57 au nord du site,
- Environ 12 000 véhicules par jour sur la RD112 (boulevard des Loges), dont 7% de poids-lourds (environ 840 PL par jour).

Le trafic généré par la nouvelle enseigne commerciale ne représentera que 2% du trafic actuel journalier tous véhicules confondus, n'entraînant pas d'incidence notable sur le trafic actuel de la zone d'activités.

Les accès actuels au site seront conservés à l'identique (1 boulevard des Loges et 1 boulevard Louis Armand). Ils étaient utilisés par des poids lourds pour de la logistique et seront à terme utilisés majoritairement par des véhicules légers et quelques poids lourds pour l'approvisionnement du magasin.

Aucun accès supplémentaire ne sera créé.

Le projet se situe au sein d'une grande zone commerciale, par conséquent il existe une voie douce et des trottoirs, et la zone est desservie par les transports en commun.

Le plan du réseau de transport en commun de l'agglomération de Laval à proximité du site est présenté ci-après :

